



PRÉFECTURE DE LA MOSELLE

COMPTE-RENDU  
DE LA REUNION  
DU GROUPE D'INFORMATION SUR L'APRÈS-MINE  
(GIAM)

-----  
20 novembre 2014  
-----

Salle des fêtes

CARLING

Le groupe d'information sur l'après-mine dans le bassin houiller lorrain(GIAM) s'est réuni le 20 novembre 2014 au Centre socio-culturel de Carling sous la présidence de M. Michel HEUZÉ, sous-préfet de Forbach.

## **Participants :**

### **Collège des élus**

- Monsieur Yoan HADADI, assistant parlementaire, représentant le sénateur Jean-Pierre MASSERET,
- Madame Christelle OESTREICHER, assistante parlementaire, représentant le sénateur Jean Pierre TODESCHINI,
- Monsieur Jean SCHULER, Président de la Commission d'Arrondissement de Forbach représentant le Président du Conseil Général
- Madame DAUNOIS, animatrice du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau du bassin houiller (Conseil Général)
- Monsieur Hubert BUR, maire de CAPPEL représentant le Président de la fédération départementale des Maires de la Moselle
- Monsieur Paul FELLINGER, Président de la communauté d'agglomération de Forbach, accompagné de M. SCHUH, Maire de Morsbach et M. PREVOT, Directeur des Services Techniques de la communauté d'agglomération de Forbach
- Monsieur Jean Paul DASTILLUNG, Président de la communauté de communes du Warndt
- Monsieur Gilbert WEBER, représentant la communauté de communes du pays Naborien.

### **Collège des administrations**

- Monsieur Michel HEUZÉ, sous-préfet de Forbach
- Monsieur Robert NIEDERLANDER, Secrétaire général de la sous-préfecture de Forbach
- Messieurs Gérard FOLNY, Maxime HIRSCH, M. Alexandre GELIN, Mmes Agnès COURTY, Pascale HANOCQ, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL Lorraine)
- Madame Carine HECTOR, M. Maurice MISBACH, direction départementale des territoires (DDT), délégation de Sarreguemines.
- Monsieur Roger COSQUER et Mme Isabelle VUIDART, Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), département de prévention et de sécurité minière (DPSM)
- Monsieur Georg SCHRAMM, Oberbergamt de Sarre ET Rhénanie-Palatinat

### **Collège des associations**

- Messieurs Daniel GRENEY, Denis KNEPPER, Jean-Claude HOLTZ, association Après-Mines Moselle-Est
- M. GLANOIS, Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains
- Monsieur Jean-Marie BONNELIER, Association pour la Défense de l'Environnement et la Lutte contre la Pollution en Moselle-est (ADELP)
- Madame Joëlle PIRIH, Comité Local du Cadre de Vie (CLCV)
- Messieurs Gérard AUBERTIN, M. KHAN et M. HUVEU, Association de Défense de l'Environnement de Petite-Rosselle et Environs (ADEPRA)

- Monsieur Pierre ALLARD et Mme Claudette MICHOU, Groupement pour l'Étude et la Conservation de la Nature en Lorraine du Warndt (GECNAL)
- Madame Nicole HOERNER, UFC QUE CHOISIR, Moselle-Est

### **Les informations présentées en réunion :**

#### sur les résultats de la surveillance

##### Secteur Ouest

- suivi du niveau du réservoir minier de la Houve à Creutzwald
- pompage minier à la Houve
- qualité de l'eau minière de la Houve avant et après traitement
- suivi de la qualité du milieu récepteur
- piézomètres de la nappe des grès pour la surveillance de la minéralisation liée au réservoir minier (secteur Ouest)
- piézomètres de surveillance du bâti à Ham-sous-Varsberg et Varsberg
- surveillance des terrils et bassins de La Houve
- forages de dépollution de Diesen
- forage de soutien d'étiage du Leibsbach
- mesures de nivellement

##### Secteur Centre et Est

- suivi du niveau du réservoir minier
- pompage minier à Simon 5
- qualité de l'eau minière pompée à Simon 5 avant et après traitement
- qualité de l'eau minière à Vouters (sans pompage)
- suivi de la qualité du milieu récepteur (Bruchgraben)
- surveillance des anciennes installations classées (Gazomètre de Marienau, Triangle de Marienau)
- piézomètres de la nappe des grès pour la surveillance de la minéralisation liée au réservoir minier (Centre-Est)
- surveillance du Schistier et du bassin de la carrière de Merlebach
- surveillance du Terril (Schistier) et du bassin de la carrière de Merlebach
- surveillance des Terrils) et bassins (Wendel et Simon)
- mesures de nivellement secteur Est, secteur Centre, falaise de la carrière de Merlebach
- suivi de l'aléa gaz

#### Sur les travaux

- station de pompage et de traitement des eaux minières de Vouters (Freyming-Merlebach)
- études avant travaux (débuté en juin 2013)
- terrassement et préparation des bassins (débuté en juillet 2014)
- mise en place des réseaux d'eau (octobre 2014)

- réalisation d'un piézomètre profond à Vouters pour le pilotage de la station de pompage des eaux minières de Vouters (septembre – novembre 2014)
- démantèlement passerelles du réseau gaz (printemps 2015)

### Autres points

#### **1. Surveillance de la digue de protection du Weihergraben : Rosbruck-Nassweiler**

- la digue et la zone protégée vis-à-vis de la crue centennale
- étude de danger 2012
- la surveillance (contenu, pré-alerte et alerte)
- campagne de mesure géophysique 2013 (objectifs, résultats)

Consultables sur le site de la DREAL [www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr) (prévention des risques, l'après-mine en Lorraine, accès à l'espace réservé au GIAM)

#### **Discussion :**

Concernant la remontée des eaux minières sur le secteur Rosbruck, Morsbach, Cocheren-Forbach (Marienau) et Petite-Rosselle dans les points bas qui sont proches du niveau géographique français (côte +193 m NGF), l'ADEPRA par la voix de **M. Aubertin** souhaite connaître l'état du contrôle de la remontée des eaux minières ceci afin de préserver les habitations, les routes et édifices.

**M. Hirsch** (Dreal) que tel que présenté dans les résultats de surveillance du secteur Centre-Est, le réservoir minier n'est pas encore totalement ennoyé. Il s'ensuit que des infiltrations de la nappe vers le réservoir sous-jacent perdurent, toutefois à débits moindres qu'auparavant. Concernant le niveau du réservoir minier, sa vitesse de remontée a donc sensiblement diminué depuis 2013 et devrait encore se réduire avec la mise en service de la station Vouters prévue en 2015. Ce niveau est donc encore loin de la cote +193 m NGF (118 à 119 m NGF fin octobre 2014). Concernant l'objectif de protection « *des habitations, routes et édifices* », c'est au niveau de la nappe des grès qu'il faut s'intéresser. Or, au regard des résultats de surveillance des ouvrages après-mines permettant de définir sa profondeur, et compte-tenu de la baisse des débits d'infiltrations, cette nappe a logiquement commencé à se reconstituer localement (cf. présentation de l'évolution des niveaux piézométriques sur IPA2 à Betting, SP2007-01 et P50 à Schoeneck, IPA3 à Morsbach). Les cônes piézométriques vers lesquels convergent les eaux souterraines de cette nappe (Marienau à Forbach et Vouters à Freyding-Merlebach) sont toujours existants. Ceux-ci se situent encore à plus de 80 m de profondeur par rapport à la surface. Au droit de la digue de Rosbruck, la nappe est toujours encore à plus de 50 m de profondeur (< 150 m NGF, pour information +149 m NGF en 2002 sur le piézomètre).

#### **2. Site du Gazomètre de Marienau**

**M. Folny** (DREAL) présente les résultats des investigations particulières réalisées par le DPMS (BRGM) à la demande de la DREAL LORRAINE.

**M. Fellingner** (CAFPF) convient que les résultats des mesures de surveillance sont rassurants. Il s'interroge sur la pérennité de ces mesures et évoque l'idée d'une étude pour évacuer les masses épurantes en place.

**M. Folny** (Dreal) répond que la surveillance confirme que le confinement est étanche. S'il venait à perdre de son efficacité, il faudrait étudier si l'excavation d'une quantité aussi importante de matériaux est opportune. La mise en place de systèmes tels que le piège hydraulique de Carling peut permettre de fixer une éventuelle pollution. Suite à la réunion du Giam en 2013 lors de laquelle des doutes ont été émis sur l'étanchéité du gazomètre, des investigations complémentaires ont été menées en 2014. Les résultats confirment qu'en l'état actuel, le confinement est efficace et le suivi est suffisant.

**M. Fellingner** demande s'il existe un rapport détaillé de ces investigations mandatées par la DREAL au BRGM, et demande ce qui se passerait si les résultats venaient à se détériorer.

**M. Folny** répond que le rapport du BRGM sera mis à disposition. D'une manière générale, les actions sont déterminées sur la base des constats réalisés et des impacts environnementaux. L'ensemble des solutions possibles doit être abordé, on ne peut pas s'engager sur le seul principe de l'évacuation.

**M. Schuh** (Maire de Morsbach) fait remarquer qu'il ne s'agirait pas d'évacuer des centaines d'hectares mais 40.000 tonnes de masses épurantes, et que les craintes sont liées à l'évolution du sarcophage et des risques par rapport à la nappe.

**M. Folny** répond qu'en l'état actuel des résultats, il est plus serein sur le fait de savoir que 40.000 tonnes de terres polluées sont confinées et font l'objet de mesures de surveillance qui permettent d'intervenir en cas de besoin. Le bon indicateur est constitué par le drain périphérique : si la membrane perdait son étanchéité, alors on retrouverait un certain nombre de substances caractéristiques dans les eaux du drain, ce qui n'est pas le cas.

**M. Jean-Marie BONNELIER** (Adelp) déclare qu'il est d'accord avec les orientations présentées, si on maintient la surveillance.

### **3. Concernant la zone protégée du Weihergraben à Rosbruck :**

Sur le dispositif de surveillance et d'alerte relatif à la digue de Rosbruck, l'association CLCV souhaite avoir des précisions sur l'étude qui a été faite concernant les prévisions de la rupture de la digue en cas de crue centennale.

**M. Hirsch** (Dreal) répond que l'étude de danger qui a été réalisée n'a pas consisté à faire des « *prévisions de rupture* » de la digue, la conception ou la résistance de l'ouvrage n'ayant pas

été mise en cause, mais à identifier les scénarii de risques (identification et caractérisation des risques, de leur probabilité d'occurrence, de l'intensité et de la cinétique des effets, de la gravité des conséquences). Par exemple, tel que présenté, il a été considéré comme possible qu'une entreprise inconsciente du rôle de cet ouvrage y entreprenne des travaux de nature à compromettre son intégrité. Compte-tenu de la gravité des conséquences d'une telle situation

en période de crue (inondation du vallon), des solutions de réduction du risque ont été recherchées puis mises en œuvre. Selon la même approche, et bien que la digue ait déjà contenu des crues par le passé (février 1997 notamment), l'hypothèse de la présence d'une crevasse sous la digue a été prise en compte, d'où la campagne de mesures géophysiques réalisée en 2013 dont les résultats ont été présentés.

**Mme Joëlle Pirih** (CLCV) indique qu'elle désapprouve la décision de l'Etat à travers la révision du PPRI de placer une partie du territoire de Rosbruck en zone de risques naturels.

**M. Glanois** (Collectif de Défense des Bassins Miniers Lorrains) précise que la présentation faite par la DREAL insiste sur ce qui va bien et reste muette sur ce qui va mal comme, par exemple, les questions d'indemnisation. Il ajoute que dans cette affaire, les principes de prévention-précaution-réparation de la charte de l'environnement ne sont pas respectés. Il dénonce lui aussi le PPRI et réclame la mise en œuvre d'un PPRM.

**Mme Carine HECTOR** (DDT) rappelle que le PPRI ne cherche pas à connaître l'origine de la situation mais vise à répondre à l'objectif de protection des personnes et des biens en réglementant notamment les constructions par des zonages. Le fait de mettre le PPRI existant à jour pour tenir compte de la zone protégée par la digue des crues de la Rosselle est par ailleurs conforme aux préconisations de la circulaire du 6 janvier 2012 relative à la prévention des risques miniers résiduels. Son objectif et ses effets sont identiques. Les procédures PPRI ou PPRM sont les mêmes et auraient conduit aux mêmes prescriptions. En outre, les travaux prescrits dans le cadre d'un PPRI sont subventionnables par le fonds Barnier.

Au sujet des indemnisations, **M. Heuzé** (sous-préfet) indique que des procédures sont engagées au contentieux et les décisions attendues. Il ajoute qu'il ne faut surtout pas confondre dommage et prévention car on peut anticiper la prise en compte d'un dommage dans une approche de prévention.

#### **4. Autres points :**

**M. Fellingner** interroge sur la situation du démantèlement de la station de Marienau.

**Mme Hanocq** répond que le démantèlement de cette station est programmé. C'est juste une question de timing, une priorisation des travaux étant systématiquement définie au regard des enjeux de sécurité et des budgets alloués aux travaux après-mines. A ce titre, le démantèlement de la station Saint-Charles à Petite-Rosselle est apparu prioritaire.

Le Sous-préfet,

Michel HEUZE